



# EQUITANET

à votre service  
**Lundi au Samedi**

Tel : **04.74.63.83.32**



4 Rue Etienne Dolet

69170 Tarare

contact@equitanet.com

Sarl Valantin Berger - Sarl d'agent d'assurance - capital 450 000 € - RCS Villefranche sur Saône B 488 227 133  
Oras - C7 010 485 - Contrôlé par l'ACPR - 4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris cedex 09 - www.oras.fr

## ATTESTATION L'ASSURANCE MMA PRO-PME

SARL DELTAPHI ORGANISATION  
1 RUE RENNEQUIN  
75017 PARIS

### MMA PRO-PME, l'assurance des entreprises



L'assureur MMA IARD Assurances Mutuelles - MMA IARD SA

certifie que : SARL DELTAPHI ORGANISATION

a souscrit le contrat d'assurance MMA PRO-PME n° 000000143837580

pour l'activité suivante :

Randonnée en attelage

- ballades hippomobiles / mariages / Événementiel

# ATTESTATION L'ASSURANCE MMA PRO-PME

## TABLEAUX DES MONTANTS DE GARANTIES ET FRANCHISES SOUSCRITES :

### ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT

#### RESPONSABILITE CIVILE : Spectacle, Sport et loisirs

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Responsabilité civile avant livraison (ou durant l'exécution d'une prestation de service)		
1) Tous dommages confondus dont :	8 000 000 EUR (2)	
a. Dommages corporels et immatériels consécutifs		
. Dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur	Sans limitation de somme	Néant
. Dommages corporels et immatériels consécutifs causés à vos préposés et résultant de votre faute inexcusable	3 500 000 EUR (2)(1)	
. Dommages corporels résultant d'une autre cause	8 000 000 EUR (2)	
b. Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 660 000 EUR	Néant
2) Vol ou escroquerie commis par vos préposés hors de votre établissement	58 200 EUR	76 EUR
3) Dommages subis par les biens confiés Dommages subis par un véhicule confié par un client	374 000 EUR	Néant
4) Dommages immatériels non consécutifs	748 000 EUR	800 EUR
B. Responsabilité civile après livraison hors Etats-Unis d'Amérique / Canada		
1) Tous dommages confondus dont :	5 320 000 EUR (1)	
a. Dommages corporels et immatériels consécutifs à ceux-ci	5 320 000 EUR	Néant
b. Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 660 000 EUR	
c. Dommages immatériels non consécutifs	748 000 EUR (1)	1 500 EUR
d. Frais de dépose et de repose des produits fournis Frais de retrait de produits livrés	374 000 EUR	

(1) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

(2) Ce montant n'est pas indexé.

#### DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Défense pénale et recours suite à accident	33 200 EUR	Néant

# ATTESTATION L'ASSURANCE MMA PRO-PME

## OPTIONS

### PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Protection juridique professionnelle	20 000 EUR par litige (1)	Seuil d'intervention de 200 EUR
B. Plafond de remboursement des honoraires du mandataire	Voir vos Conditions générales	Néant

(1) Ce montant n'est pas indexé

Cette attestation, valable pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne remplace pas les conditions Particulières du contrat.

Fait le 03/01/2020 à TARARE CEDEX

L'Assureur,

